

# ACCIDENT D'EXPOSITION AU SANG



## 1 IMMÉDIATEMENT PREMIERS SOINS

En cas de piqûre, blessure  
ou contact sur peau lésée

**Nettoyage immédiat** de la plaie (eau + savon) puis rinçage



Réaliser une antiseptie de la plaie à l'eau de Javel 9° dilué au 1/5  
ou soluté de Dakin pur, ou à défaut Bétadine® dermique jaune pure,  
ou alcool à 70°, en assurant un temps de contact d'au moins 5 mn.



En cas de projection  
sur une muqueuse ou les yeux

Rinçage immédiat et abondant au sérum  
physiologique ou à l'eau au moins 5 mn.

## 2 DÈS LA 1<sup>ère</sup> HEURE QUI SUIT L'ACCIDENT

Consultation rapide (au mieux dans les 4 heures)  
du médecin référent ou du médecin du service  
des urgences le plus proche afin de :

- évaluer le risque de contamination virale
- débiter en URGENCE un traitement prophylactique, s'il y a lieu
- organiser le suivi sérologique
- obtenir un certificat initial rempli par le médecin

\*

En l'absence d'un médecin référent, vous pouvez contacter  
VIH Info Soignants 0 810 630 515 (7j/24 sur 7 de 9h à 21h)  
pour obtenir les coordonnées d'accueil le plus proche

numéro de médecin référent :



## 3 À FAIRE DANS LES 24 HEURES

Déclarer l'accident du travail à votre caisse  
de sécurité sociale (formulaire S.6101), à votre  
employeur et/ou à votre assureur si vous avez  
contracté une assurance volontaire accident  
du travail (secteur libéral)



Consulter le médecin du travail  
ou votre médecin qui assurera  
votre suivi médical et sérologique.

\*

A noter : les infirmiers libéraux doivent **souscrire  
une assurance volontaire** pour être couverts  
contre le risque de contamination professionnelle.